

Paris, le 3 juin 2022

**Convocation des actionnaires et des créanciers le 8 juillet 2022
aux fins d'approuver la restructuration du Groupe Pierre & Vacances – Center Parcs**

A la suite des annonces faites par la Société les 10 mars, 22 avril et 25 mai 2022 relatives à l'avancement du processus de restructuration du Groupe, la Société annonce la convocation de ses actionnaires et créanciers le 8 juillet 2022 aux fins d'approuver les opérations prévues à l'accord conclu le 10 mars 2022 (les « **Opérations de Restructuration** »).

Par jugement en date du 31 mai 2022, le Tribunal de commerce de Paris a fait droit à la requête de la Société et a ouvert une procédure de sauvegarde accélérée à son bénéfice. Pour rappel, celle-ci n'impacte que les créanciers financiers directement concernés par les Opérations de Restructuration, à l'exclusion de tout autre partenaire, notamment bailleurs ou fournisseurs.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la Société a décidé de réunir en assemblée générale ses actionnaires et en assemblée spéciale ceux d'entre eux titulaires de droits de vote double afin de se prononcer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre des Opérations de Restructuration.

L'administrateur judiciaire désigné par le Tribunal de commerce de Paris dans le cadre de la procédure de sauvegarde accélérée, la SCP Abitbol et Rousselet prise en les personnes de Maître Frédéric Abitbol et Maître Joanna Rousselet, a pour sa part convoqué les classes de parties affectées par ladite procédure aux fins de leur faire approuver le projet de plan de sauvegarde accélérée.

Chacune de ces réunions se tiendra le vendredi 8 juillet 2022. Les convocations sujettes à publicité légale ont notamment été publiées au BALO ce jour et sont accessibles sur le site Internet de la Société (www.groupepvcp.com) dans la rubrique « Finance / Publications / Restructuration ».

La date cible pour le règlement-livraison des Opérations de Restructuration demeure, à ce jour, fixée au 16 septembre 2022.

* * *